

**29-30 Vict. c. 144.—Acte pour incorporer l'Institut des Artisans Canadiens de Montréal.
Sanctionné le 15 Août 1866.**

Attendu qu'il existe depuis quelque temps dans la cité de Montréal une association connue sous le nom de "l'Institut des Artisans Canadiens de Montréal," qui a pour but d'offrir à ses membres des moyens d'instruction dans les principes des arts et dans les différentes branches de la science, et de leur donner les connaissances qui peuvent leur être utiles, nécessaires ou avantageuses, par le moyen d'une bibliothèque, d'une salle de lecture, d'un musée, de lectures et de classes ; et attendu que les membres de la dite association ont demandé d'être incorporés avec certains pouvoirs et qu'il est juste d'accéder à leur demande : à ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du conseil législatif et de l'assemblée législative du Canada, décrète ce qui suit :

1. Jacques-Alexis Plinguet, David Perreault, Antoine Bazinet, D. Boudrias, N. Oswald Coursolles, P.-S. Beaudoin, J.-Bte. Allard, Narcisse Valois, J. Casimir Coursolles, J. Bélanger, P.-H. Morin, J.-L. Lévêque, Onézime Labrecque, C. Bouillard, Noël C. Larivière et telles autres personnes qui sont actuellement membres ou qui pourront le devenir en vertu des dispositions du présent acte, seront et sont par le présent constitués corps politique et corporation de fait